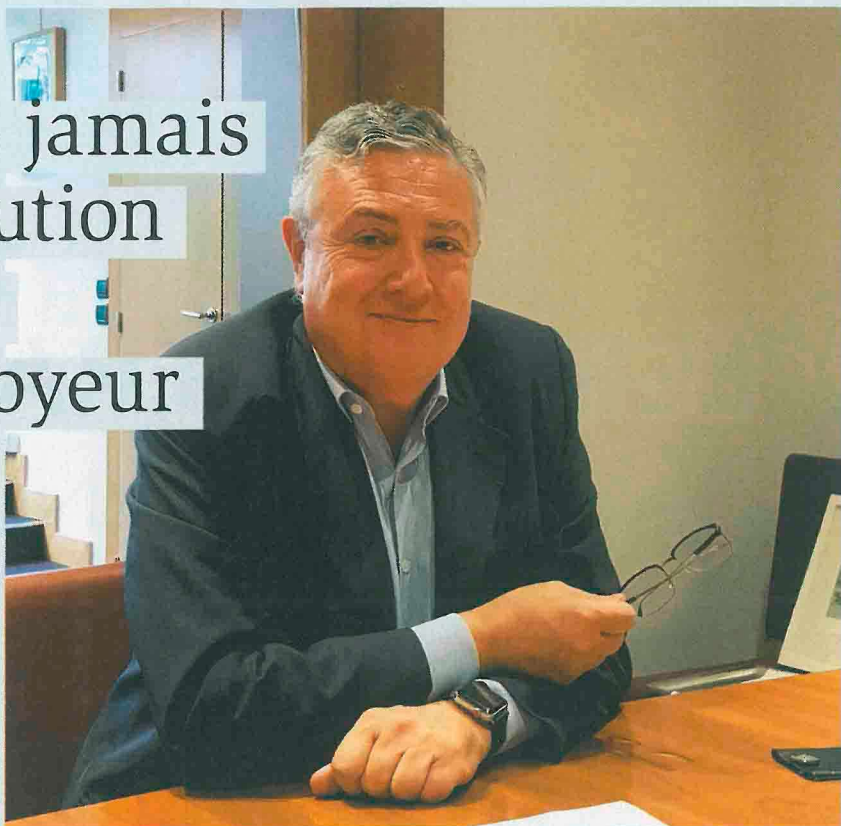


“ N’oublions jamais que la distribution est souvent le premier employeur local privé ”

Jacques Creyssel

Délégué général
de la **Fédération du commerce
et de la distribution (FCD)**



Fiscalité, hausse du seuil de revente à perte, plafonnement des promos... Le délégué général de la FCD fait le point sur les différents sujets que traitent actuellement les pouvoirs publics. Avec une demande simple : faire plus confiance aux acteurs du marché.

LSA - Le Medef a un nouveau président. Quelles seront les grandes orientations pour le commerce ?

Jacques Creyssel - La FCD s'inscrit totalement dans ce que Geoffroy Roux de Bézieux a dit lors de l'Université d'été. Il faut refaire du Medef une force de proposition, c'est-à-dire prendre la main sur les sujets, être offensif. C'est ce qui vient d'être fait sur l'assurance chômage, en proposant de distinguer un régime de solidarité, à la charge de l'État, et un régime d'assurance, financé par des cotisations. Il s'agit aussi de remettre les sujets économiques

au cœur de l'action du Medef. Geoffroy Roux de Bézieux m'a confié la lourde tâche de coprésider la commission économie, compétitivité et finances du Medef avec Marie-Claire Capobianco, directrice de la banque de détail de BNP Paribas. Cette commission, qui s'occupera aussi des sujets de consommation, aura notamment pour tâche d'analyser tous les sujets sous l'angle de l'économie et de la compétitivité. Avec un objectif central : comment recréer de la croissance en France.

Des échanges ont eu lieu cet été avec le ministre

de l'Économie sur un contrat de filière. Que s'est-il dit ?

J. C. - Pour la première fois, un ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, a invité l'ensemble de la grande distribution à venir discuter des changements de notre business model, de l'évolution de l'emploi, de notre rôle dans une série de sujets : qualité des produits, environnement... À cette occasion, la FCD lui a proposé de réfléchir à une approche globale en signant avec notre secteur un contrat de filière à moyen terme, comme cela s'est fait dans le secteur automobile. Avec l'accord du

ministre, nous travaillons à l'élaboration de ce contrat, qui devrait aborder plusieurs sujets clés : celui, bien entendu, de l'évolution de l'emploi dans notre secteur ; la fiscalité, pour permettre une égalité de concurrence avec les Gafam (Google, Apple, Facebook Amazon, Microsoft) ou les géants chinois ; la réglementation, que ce soit l'ouverture des magasins, l'urbanisme commercial ou les interdictions à lever pour la vente de certains produits. Sur l'emploi, nous menons déjà des actions majeures, avec le développement des outils de formation et la constitution d'un réseau d'excellence avec des CFA, pour que les meilleurs apprentis bouchers, boulangers, pâtisseries viennent rejoindre nos magasins.

Mais nous irons plus loin en menant des analyses sur l'évolution des compétences et de l'emploi, par bassin d'emploi. Nous allons, de même, étudier les possibilités de passerelles avec d'autres secteurs très demandeurs d'emplois, comme les services à la personne. Ce projet d'étude a été retenu parmi les dix qui ont été sélectionnés par le gouvernement au titre du Plan d'investissement compétences, selon une démarche annoncée par le président de la République.

N'oublions jamais que la distribution est souvent le premier employeur local privé dans les territoires ! La discussion de ce contrat est prévue pour se dérouler jusqu'à la fin de l'année. Mais sa concrétisation dépendra de la capacité du gouvernement à prendre des engagements clairs, notamment sur la fiscalité.

Où en est-on sur la fiscalité ?

J. C. - Nous constatons d'abord une vraie prise de conscience, au gouvernement comme au Parlement. Nos analyses et nos propositions sont au cœur des débats. La fiscalité du commerce doit être

réformée en profondeur pour que toutes les formes de commerce soient à égalité. Nous attendons donc avec impatience le rapport que le Premier ministre a commandé à l'Inspection générale des finances sur la taxation du commerce. La règle, pour nous, doit être simple : à chiffre d'affaires égal, impôt égal.

Or, nous avons aujourd'hui des distorsions à trois niveaux. Le premier est celui de la TVA, avec la concurrence déloyale de certains sites extracommunautaires qui s'affranchissent de tout impôt. La deuxième distorsion concerne l'impôt sur les sociétés, qui n'est pas payé par les grands pure players transnationaux, qui n'ont pas d'existence fiscale et vendent, en plus, à perte. Enfin, ces mêmes acteurs transnationaux ne paient pas d'impôts locaux, sinon quelques taxes foncières au titre des entrepôts, moins nombreux que les magasins.

Des propositions sont en cours d'examen au niveau de l'OCDE, et à Bruxelles, mais elles ont peu de chance d'aboutir rapidement, du fait de l'opposition américaine, dans le premier cas, ou des pays européens hébergeant les sièges des sociétés concernées, dans le second. N'oublions pas que les Gafam représentent une capitalisation boursière de plus de 4000 milliards de dollars, quand

le PIB de la France est d'environ 2500 milliards. C'est pourquoi nous souhaitons que la France prenne, elle-même, des décisions par anticipation, comme cela a déjà été fait au Royaume-Uni ou en Allemagne. Il faut créer une définition d'établissement fiscal virtuel stable permettant d'imposer les activités des pure players étrangers en France.

Il faut surtout réformer la fiscalité foncière en supprimant la Tascom et les impôts fonciers sur le commerce, au profit d'impôts sur l'activité. Lors d'un colloque récent, de nombreux parlementaires et élus de toutes tendances politiques ont repris cette proposition. Il faut une fiscalité adaptée au nouveau monde, qui n'est plus seulement physique. Ne perdons pas de temps !

Parmi vos préoccupations figurent aussi les annonces du gouvernement concernant le projet de loi de finances 2019.

J. C. - Cette rentrée est en effet synonyme de mauvaises nouvelles en matière fiscale, avec notamment le report au 1^{er} octobre 2019, au lieu du 1^{er} janvier, de la baisse dégressive de 4 points des cotisations sociales entre 1 et 1,6 Smic, qui venait compenser en partie le surcoût fiscal de la suppression du CICE. Pour ■■■■

“ La lutte contre les substances controversées nous a conduits à annoncer que nos enseignes allaient supprimer toutes les nanoparticules dans les produits MDD. Nous travaillons, au-delà de la future banque numérique des aliments, à développer la blockchain, pour une totale transparence. ”

■ ■ ■ ■ 2019, cela représente 200 millions d'euros de charges supplémentaires pour la grande distribution alimentaire, et 500 millions pour l'ensemble du commerce de détail. Cela signifie qu'au 1^{er} janvier, le coût du Smic pour les entreprises va augmenter temporairement de 4 %. Et, si on y ajoute l'augmentation mécanique du Smic liée au regain de l'inflation, le coût du travail va augmenter de 6 % environ. Cette annonce est totalement contradictoire avec tous les travaux en cours sur l'avenir de l'emploi dans notre secteur. Nous avons rencontré Bruno Le Maire sur le sujet, mais il ne nous a guère laissé d'espoir.



“ La grande distribution est au rendez-vous de l'innovation, en développant son modèle omnicanal et en faisant évoluer son offre. Nous représentons plus de la moitié des ventes de produits bio, nos parts de marché progressent. Et les marques des PME pèsent 75 % de notre croissance. ”

Revenons sur les EGA. Ne s'éloigne-t-on pas du sujet initial, la rémunération des agriculteurs ?

J. C. - Les orientations des EGA sont bonnes ; nous les partageons pleinement. La première, c'est que les agriculteurs doivent vivre dignement de leur métier, en prenant mieux en compte les coûts de production. La deuxième, c'est la nécessaire montée en gamme

de la production, pour répondre à la demande des consommateurs. La troisième, c'est la transparence, pour mettre fin à cette méfiance qui handicape les relations commerciales. Pour cela, l'inversion de la négociation, en partant du producteur, est une réforme majeure. Hélas, le temps législatif n'est pas le temps économique. Depuis le début des EGA, il s'est écoulé quinze mois. Et certains se remettent à rêver du retour à des prix administrés, qui ne prendraient plus en compte ceux du marché. Mais je reste optimiste, nous allons trouver des accords au sein des interprofessions. Notre entrée dans de nouvelles interprofessions, la volaille et le miel, et bientôt le lait et les œufs, va nous permettre de parler davantage ensemble de consommation. Nous avons besoin d'une agriculture forte, synonyme de qualité pour nos clients.

Quel est le calendrier législatif des EGA ?

J. C. - La loi vient d'être votée en seconde lecture à l'Assemblée nationale. Après examen par le Sénat, elle devrait être définitivement adoptée début octobre. Parallèlement au travail législatif, l'élaboration des ordonnances, notamment sur le relèvement du seuil de revente à perte (SRP) et la limitation des promotions se poursuit, avec des débats sur la date de mise en œuvre, compte tenu des opérations déjà programmées. Cette première ordonnance devrait être publiée en novembre.

Ces nouvelles dispositions (encadrement du SRP et des promotions notamment) seront-elles vérifiables ?

J. C. - Bien entendu. Nos magasins sont contrôlés tout au long de l'année. Pour que les lois soient le mieux appliquées possible, il faut qu'elles soient simples, alors que nous sommes confrontés à

des textes d'une complexité redoutable. Un amendement ajouté au texte de loi EGA exige, par exemple, que les négociations fassent l'objet d'une procédure écrite et contradictoire. Imagine-t-on cela pour des négociations sociales ou budgétaires ? Les principales victimes de ces contraintes vont être nos fournisseurs PME, qui n'ont pas les moyens d'aligner des bataillons de juristes et d'avocats. Et les grands gagnants seront ceux qui négocient hors de France, notamment les grands pure players que l'on n'ira jamais contrôler ! Ayons des règles simples et, surtout, que les pouvoirs publics fassent un peu plus confiance aux acteurs du marché !

Le sujet de la fermeture des magasins est revenu, avec les Monoprix parisiens de nouveau contraints à baisser le rideau à 21 heures...

J. C. - Cette décision est incompréhensible, ne serait-ce que parce qu'elle ignore les récentes ordonnances sur le travail, qui autorisent l'ouverture des magasins en soirée, dès lors qu'il y a un accord social. Il va donc falloir vite modifier les textes, sauf à mettre en péril le travail de plusieurs dizaines de milliers de salariés. Le travail de soirée répond à la demande des consommateurs et de milliers d'étudiants à qui il permet de concilier études et travail. Ce sont, en plus, des combats d'arrière-garde, qui pénalisent l'emploi. L'opinion et la plupart des élus sont aussi favorables à l'ouverture le dimanche toute la journée, notamment dans les villes grandes et moyennes. Et nous n'avons pas le choix dès lors qu'Amazon a le droit de livrer le dimanche. Pour survivre, le commerce physique doit jouer la carte des services. Et le premier de ceux-ci, c'est d'être ouvert ! ■

**PROPOS RECUEILLIS PAR
MORGAN LECLERC ET YVES PUGET**